

Solidaires

Sud

À CENTRAPEL, bientôt le printemps! Au mois de mai, des élections professionnelles !!

Pour la première fois, SUD se présentera aux élections du Comité d'Entreprise et des délégués du personnel. Notre idée du syndicalisme repose sur l'information, la négociation, la mobilisation et l'action. Pour faire vivre ce type de syndicalisme nous recherchons des candidats proches de nos idées.

Ces élections peuvent être une triple occasion:

- Affirmer nos positions face à la politique globale de la Direction
- Elire des représentants qui défendront au mieux nos intérêts et nos revendications.
- Permettre à un nouveau type de syndicalisme de prendre pied dans l'entreprise.

Le Comité d'Entreprise

Il a pour mission de représenter " l'expression collective des salariés de l'entreprise " avec pour objectif de "défendre les intérêts des salariés dans la gestion de l'entreprise ". Il gère les activités sociales et culturelles (ASC) quand il y a un budget digne de nom. Mais ce n'est pas la seule activité.

Le CE est aussi consulté sur :

- l'organisation, la gestion, les restructurations, les effectifs;
- la durée et les conditions de travail ;
- la formation, l'activité économique, l'égalité professionnelle hommes/femmes dans l'entreprise.

Ce rôle économique est primordial pour surveiller la bonne marche de l'entreprise.

Les Délégués du Personnel

Selon l'article L2313-1 du Code du Travail leur mission est de « présenter aux employeurs toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables à l'entreprise ».

Les DP peuvent saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations relatives aux prescriptions législatives et réglementaires dont elle doit assurer le contrôle.

Le CHSCT

les membres sont élus par les délégué(e)s du personnel et les élu(e)s du CE. Il est notamment chargé de :

- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs. la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées
- le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement au travail
- l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Ce comité est consulté:

- Avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé.
- Avant toute transformation importante des postes de travail (modification de l'outillage, changement de produit ou de l'organisation du travail).
- Avant toute modification des cadences et des normes de productivité.
- Sur le plan d'adaptation lors de la mise en œuvre de mutations technologiques importantes et rapides
- Sur les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail.
- De plus le CHSCT a pouvoir de lancer des expertises sur tous les dossiers qui lui semble présenter des dangers pour la santé des salariés.



**Des élus indépendants de la direction et 100 % au service des salariés.
Des élus qui se battent pour des nouveaux droits et surtout qui osent dire
STOP.**



Des élu(e)s qui ne seront pas seul(e)s

Formation

Notre organisation syndicale assure une formation de plusieurs jours à l'ensemble de ses élu-es afin qu'il puisse accomplir dans les meilleures conditions leurs mandats.

Une aide juridique

Notre fédération syndicale dispose de juristes et d'avocats spécialement en charge des centres d'appels. Leur but ? Tout faire pour que nos élu-es puissent défendre devant la direction ou les prud'hommes les dossiers de leurs collègues.

Des tracts

Au delà des tracts internes que peuvent faire nos équipes sur CENTRAPEL et PROTELCO notre fédération publie un 4 pages régulièrement afin de renseigner l'ensemble des salariés des centres d'appels sur l'actualité du secteur.

Une équipe ! Bien entendu nos candidats et élu-es ne seront pas isolés en ce qui concerne les problèmes que peuvent rencontrer les salarié-es des centres d'appels.

L'ensemble des équipes de Sud du secteur des télécommunication sont reliés entre elles par une liste de diffusion via internet afin de s'aider et discuter de leur soucis. De plus une fois par an nous organisons un stage qui nous permet d'échanger sur le secteur. Voilà nous ne jetons pas (comme trop souvent) nos candidats dans la fosse au lion. Bien au contraire nous estimons qu'il faut aider et soutenir du début à la fin du mandat nos candidats en respectant leur décision.

Démocratie : Nous voulons que le personnel soit entendu, c'est notre engagement central. Cela impliquera des consultations du personnel, et aussi la prise en compte de projets collectifs. Nous voulons répondre aux souhaits du plus grand nombre et à ceux et celles qui veulent se mobiliser de façon concrète pour donner du sens aux activités sociales.

SUD, UN SYNDICAT QUI SE DÉVELOPPE

SUD est en plein essor dans les entreprises liées à l'activité des centres d'appels.

Nous sommes présents et actifs aussi bien dans les entreprises de télécommunications que chez les prestataires de services (Orange, SFR, Téléperformance, Charlestown, Webhelp, Acticall, Callexpert, Coriolis...).

Depuis 2009 nous sommes présents à PROTELCO

Plus d'info sur notre site:

www.sudptt.org

<http://www.solidaires.org>

<http://protelco.sudptt.org/>

CONTACTS CENTRAPEL

Représentant de Section Syndical SUD

Mohammed SALMI : 06 04 53 89 75

CONTACTS SYNDICAT

Patrick MAHÉ : 01 44 62 12 23

Olivier MARTINEZ : 01 44 62 13 25

**Voilà ce que nous vous proposons,
mais pour cela nous avons besoin de vous!**

PRÉSENTEZ VOUS SUR LES LISTES SUD